

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : 14 personnes sont présentes,

Jany-Claude SOLIS, Patrick ROBERT, Lydie MANUS, Jean-François LEBLANC, Raymond BLANCHETON, Christelle DUBLANCHE, Isabelle TARNAUD, Laure CORGNE, Christophe MATTANA, Sabrina BOST, Jean-Jacques FAUCHER, Jean-Jacques CHAPOULIE, Laurence RAYNAUD, Sandra ROUSSEAU

Absentes excusées :

Marianne LAVAUD, procuration à Lydie MANUS,
Gérard GASNIER, procuration à Jean-François LEBLANC,
Christophe SIMARD, procuration à Sabrina BOST,
Jessy VERESSE, procuration à Jany-Claude SOLIS.

Date de la convocation : 22 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le 28 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent dûment convoqué, s'est réuni en session à la Mairie sous la présidence de Jany-Claude SOLIS, Maire.

Lydie MANUS est désignée secrétaire de séance.

Garderie : ajustement du forfait bimestriel à compter de 5 jours d'absence (2021/001)

Madame le Maire explique qu'à l'instar de ce qui est pratiqué pour le restaurant scolaire, il convient de fixer le montant de la déduction à appliquer au forfait bimestriel de la garderie à compter de 5 jours consécutifs d'absence.

Madame le Maire propose de déduire

1,95 € par jour et par enfant

1,52 € par demi-journée et par enfant

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré,

- Décide de déduire en cas d'absence de 5 jours et plus sur le ½ trimestre, le montant de :

1,95 € par jour et par enfant

1,52 € par demi-journée et par enfant

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE
LES JOURS, MOIS et AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES DELIBERATIONS
Pour copie conforme, le 29 janvier 2021

Le Maire,

Jany-Claude SOLIS

